



Elections communales Dimanche 7 mars 2021 Municipalité (1^{er} tour)

Bulletins électoraux officiels

Programme de la journée

08h00-09h00	1 ^{er} tour – municipalité
09h00	Clôture du bureau de vote et levée de la boîte aux lettres chez la greffe Ch. du Réservoir 9
09h30	Proclamation et affichage des résultats
10h00	Délai de dépôt des listes pour le 2 ^e tour (ou pour le 1 ^{er} tour – élection syndic)
11h00-12h00	2 ^e tour – municipalité (ou 1 ^{er} tour – syndic)
12h30	Proclamation et affichage des résultats
13h00	Délai de dépôt des listes – 1 ^{er} ou 2 ^e tour syndic
14h00-15h00	1 ^{er} ou 2 ^e tour –syndic
15h30	Proclamation et affichage des résultats
16h00	Délai dépôt des listes
17h00-18h00	2 ^e tour syndic / puis dépouillement et affichage

Le bureau se réserve le droit de modifier ces horaires en fonction des résultats. Veuillez consulter le pilier public.

Déroulement des opérations de vote

1^{er} tour Municipalité

- Vote par correspondance avec le matériel que vous avez reçu.
- Vote au bureau selon horaire au verso.

2^{ème} tour Municipalité

- Vote **uniquement** au bureau de vote, le matériel vous sera distribué sur place.
- Pour les personnes qui ont voté au 1^{er} tour, le bureau leur rendra leur carte de vote.
- Pour les personnes qui n'ont pas voté au 1^{er} tour **n'oubliez pas votre carte de vote.**

1^{er} tour, Election du Syndic

- Mêmes modalités

2^{ème} tour, Election du Syndic

- Mêmes modalités

Attention, infos utiles

Les personnes qui auraient égarés leur carte de vote, peuvent en obtenir une auprès de la greffe, Martine Meystre, jusqu'au vendredi 5 mars à 12h00 dernier délai, tél. 024/433.16.62 et 079 786 40 20. En aucun cas le bureau de vote est habilité à délivrer une nouvelle carte de vote.

La présentation de la carte de vote est indispensable pour participer aux élections 2^{ème} tour Municipalité et aux 1^{er} et 2^{ème} tour syndic.

Le bureau est en droit de modifier l'horaire en fonction des résultats. Merci de consulter le pilier public après chaque proclamation des résultats.

Les résultats seront affichés au pilier public et sur le site internet www.bioley-magnoux.ch.